

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 766

présenté par
M. Piron-----
ARTICLE 12

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« des plans locaux d'urbanisme ou des »,

les mots :

« délimitées par les plans locaux d'urbanisme ou les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.